

15.05.2024 - 10:00 Uhr

Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool 2024 : alcool au travail



Lausanne (ots) -

La Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool aura lieu le 23 mai. Axée sur le thème " alcool au travail ", elle sensibilise aux conséquences de la consommation dans le cadre professionnel et aux possibilités à disposition pour agir en amont. Les services régionaux spécialisés dans les addictions attirent l'attention sur leurs offres de prévention et de soutien à travers diverses activités.

La Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool met cette année l'accent sur l'alcool au travail. Objectif : sensibiliser avant tout les responsables d'entreprises aux difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes qui ont une consommation problématique d'alcool ou qui sont alcoolodépendantes ainsi que leurs proches. Les services régionaux spécialisés dans les addictions présentent leurs offres de soutien pour les supérieurs hiérarchiques, les collègues, les personnes concernées et leur entourage. Diverses activités sont prévues, telles que stands, permanence téléphonique pour des renseignements pratiques sur l'alcool au travail ou ateliers en entreprise.

Les problèmes d'alcool touchent tous les domaines de l'existence. Ils affectent aussi le travail, où ils ont généralement de lourdes conséquences : difficultés personnelles pour les collaboratrices et collaborateurs touchés, mise en danger de la sécurité, baisse de performance et charges élevées pour l'entreprise. Les coûts consécutifs aux pertes de productivité sont estimés à 2,1 milliards de francs par an.

La consommation problématique ou la dépendance restent souvent cachées pendant longtemps. Les personnes touchées ont honte. Malgré leurs difficultés, elles s'efforcent d'accomplir leurs tâches professionnelles. Leurs proches souffrent eux aussi et redoutent un licenciement. Les collègues se sentent dépassés. Ils observent un changement de comportement chez la personne concernée, s'inquiètent pour elle, mais ne savent pas quelle attitude adopter.

Ce que les entreprises peuvent faire

Pour les employeurs, la consommation d'alcool de leur personnel avant et pendant les heures de travail entraîne, outre d'immenses souffrances humaines, un risque pour la qualité des prestations et la sécurité. Il est de leur responsabilité de tenir compte de ce risque et d'instaurer des mesures pour que les supérieurs sachent quand et comment réagir. La mise en place d'un programme de prévention définissant comment repérer une consommation problématique, comment former les cadres et où les personnes concernées peuvent trouver de l'aide constitue une possibilité. Mais toutes les entreprises ne disposent de loin pas d'un tel programme. Il est essentiel, d'une part, que les entreprises prennent des mesures pour éviter les maladies et les accidents professionnels. D'autre part, les supérieurs peuvent déceler précocement un changement de comportement et aborder le problème, tout en étant conscients qu'une baisse de performance n'est pas automatiquement liée à l'alcool. Le repérage et l'intervention précoces impliquent qu'on ne ferme pas les yeux. Il convient de faire rapidement part de ce qu'on a observé en discutant avec la personne concernée sans porter de jugement négatif et en offrant un soutien pour qu'un changement puisse être amorcé.

La consommation problématique d'alcool ou la dépendance à l'alcool ont de multiples causes. Le contexte professionnel peut lui-même jouer un rôle. Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, des transports, du bâtiment et de l'agriculture sont particulièrement à risque. L'organisation du travail, le manque de personnel, les conflits ou des attentes élevées en matière de productivité peuvent également avoir une influence sur la consommation d'alcool.

Le rôle des services spécialisés

Les services régionaux spécialisés dans les addictions offrent un précieux soutien aux personnes concernées, aux membres de l'équipe et aux proches. Ils aident également les entreprises à mettre en place des programmes de prévention de l'alcoolisme, à créer un cadre propice à la santé (règles concernant la consommation d'alcool, p. ex. bière après le travail, cadeaux d'entreprise, etc.) et sont des interlocuteurs privilégiés lors de problèmes concrets.

Conséquences de l'alcool au travail : chiffres et faits

Les estimations concernant les conséquences de l'alcool au travail remontent en partie à plusieurs années en arrière. Elles donnent néanmoins un ordre d'idée.

- 2 % environ des salarié-e-s présentent une **consommation problématique** d'alcool.
- Les **absences au travail injustifiées** de courte durée sont 4 à 8 fois plus fréquentes chez les personnes ayant une consommation problématique d'alcool.
- 15 à 25 % **des accidents du travail** sont dus à la consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives.
- La **probabilité de provoquer un accident** au travail est 3 à 4 fois plus élevée chez les personnes ayant un problème d'alcool.
- Selon les estimations, la **perte de productivité** chez les personnes ayant une consommation problématique se monte à environ 15 %.
- En Suisse, **1 personne sur 3** environ a au moins une personne qui présente des problèmes d'alcool dans son entourage.

Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool du 23 mai - Alcool au travail

La [Journée nationale alcool](#) est orchestrée par le GREA, le Fachverband Sucht, la Croix-Bleue, Addiction Suisse et Ticino Addiction. Elle est soutenue financièrement par le Fonds national de prévention des problèmes liés à l'alcool. Organisée chaque année en mai, elle sensibilise le public à la thématique de l'alcool et aux problèmes particuliers que rencontrent les personnes concernées et leurs proches. Elle met les professionnel-le-s en réseau et fait connaître leurs offres.

www.aktionstag-alkoholprobleme.ch/fr

- [Calendrier](#) des activités régionales
- [Offres de soutien régionales](#)
- Informations sur l'alcool au travail : www.alcoolautravail.ch
- Offres de la Croix-Bleue sur le thème Alcool et travail : www.alkoholundarbeit.ch

Contact:

GREA
Célestine Perissinotto, Responsable de projet
c.perissinotto@grea.ch
Tél. 078 756 96 67

Addiction Suisse
Monique Portner, Porte-parole
mportner-helfer@addictionsuisse.ch
Tél. 021 321 29 74

Fachverband Sucht
Facia Marta Gamez, Responsable de projet
martagamez@fachverbandsucht.ch
Tél. 076 830 20 65

Croix-Bleue
Martin Bienlein, Porte-parole
martin.bienlein@blaueskreuz.ch
Tél. 079 228 96 04

Ticino Addiction
Marcello Cartolano, Presidente
marcello.cartolano@ticinoaddiction.ch
Tél. 091 973 30 30

Medieninhalte

Alcool au travail

Journée nationale sur
les problèmes liés à l'alcool
23 mai 2024

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100919416> abgerufen werden.